



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

94 N° 1 1972

## Le mystère de la conscience à la lumière de Vatican II

Jean CLÉMENCE (s.j.)

p. 65 - 94

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-mystere-de-la-conscience-a-la-lumiere-de-vatican-ii-1257>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# Le mystère de la conscience à la lumière de Vatican II

Que l'homme doive suivre sa conscience, tout le monde le reconnaît. Mais il existe, comme on dit, des « consciences faussées », c'est-à-dire des hommes qui prennent pour la voix de leur conscience une autre voix, celle de leurs passions, de leurs attrait, de leurs intérêts, de leurs préjugés. Une éducation de la conscience est donc nécessaire : certains la méconnaissent, victimes de l'illusion fréquente qui nous fait confondre notre sentiment propre avec le jugement de la conscience ; d'autres, plus préoccupés de sécurité que de vérité, substituent, sans même s'en rendre compte, à la voix de la conscience les principes et les bonnes habitudes, la loi morale et les résolutions qu'elle inspire, les règles et les programmes de vie, l'autorité et ses directives. Dans l'un et l'autre cas, la voix de la conscience n'est ni écoutée ni entendue : dans le premier cas, l'on risque toujours de faire le mal, même si l'on croit faire le bien ; dans le second, l'on fait le bien, mais on le fait mal, parce qu'on ne le fait pas par motif de conscience, par docilité à son appel.

Il est donc capital de se faire une juste idée de la conscience, de bien préciser ce qu'elle est, d'en découvrir tous les aspects, pour que l'homme apprenne à l'écouter, en discernant de mieux en mieux sa voix parmi toutes celles qui parlent en lui, et à la suivre, en la laissant progressivement inspirer, corriger, redresser, épanouir toute sa conduite.

Le Concile, dans la Constitution *Gaudium et spes*, *L'Eglise dans le monde de ce temps*, a consacré un paragraphe (n. 16) à la « Dignité de la conscience morale ». Ce texte, que nous reproduisons ci-contre, définit l'anthropologie la plus authentique et la vocation de l'homme en ce qu'elle a d'essentiel ; il peut constituer le point de départ et la règle de tout dialogue entre les hommes, quelles que soient leurs options philosophiques ou religieuses, de toute réflexion personnelle ou commune, théorique ou pratique.

Dans ce texte, une première partie (I) décrit la conscience en ses trois aspects fondamentaux : loi intérieure de l'homme (1), rencontre de Dieu (2), ouverture aux autres (3) ; suivre sa conscience, c'est donc être fidèle à soi-même, fidèle à Dieu, fidèle aux autres ; la conscience apparaît ainsi comme le centre de perspective de l'anthropologie, la source du véritable humanisme et de la fidélité de l'homme **à sa vocation. Une seconde partie (II) définit des corollaires, les**

effets et les conditions de la docilité à la conscience : la docilité à la conscience assure le progrès des personnes et des groupes — la conscience droite (1) ; elle garde sa valeur même lorsque l'homme se trompe de bonne foi — la conscience erronée (2) ; mais l'homme peut refuser d'entendre les appels de sa conscience et s'aveugler progressivement — la conscience faussée (3).

I - 1. Au fond de sa conscience,

l'homme découvre la présence d'une loi  
qu'il ne s'est pas donnée lui-même,  
mais à laquelle il est tenu d'obéir.

Cette voix,

qui ne cesse de le presser  
d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal,  
au moment opportun  
résonne dans l'intimité de son cœur :  
« Fais ceci, évite cela ».

Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ;  
sa dignité est de lui obéir,  
et c'est elle qui le jugera.

2. La conscience est le centre le plus secret de l'homme,  
le sanctuaire où il est seul avec Dieu  
et où Sa voix se fait entendre.

C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi  
qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain.

3. Par fidélité à la conscience,

les chrétiens, unis aux autres hommes,  
doivent chercher ensemble  
la vérité

et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent  
aussi bien la vie privée que la vie sociale.

II - 1. Plus la conscience droite l'emporte,

plus les personnes et les groupes  
s'éloignent d'une décision aveugle  
et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité.

2. Toutefois il arrive souvent que la conscience s'égare,  
par suite d'une ignorance invincible,  
sans perdre pour autant sa dignité.

3. Ce que l'on ne peut pas dire

lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien  
et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque  
aveugle.

## I. — Ce qu'est la conscience

### 1. *La conscience, loi intérieure de l'homme*

L'homme, à la différence de l'animal, peut « prendre conscience » de ce qu'il est et de ce qui lui arrive. L'animal se contente d'exister, l'homme se rend compte qu'il existe. La conscience est donc cette capacité que nous avons de prendre du recul par rapport à nous-mêmes et par rapport à tout le réel, de découvrir progressivement notre existence, nos réactions, nos activités, nos possibilités, nos limites, notre situation dans le monde qui nous entoure, bref elle est notre capacité d'objectiver notre subjectivité. L'on nomme d'ordinaire cette capacité la « conscience psychologique » et on la distingue de la « conscience morale ». « Au fond de sa conscience, dit le Concile, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. » L'on pourrait dire tout aussi bien : « Au fond de lui-même, grâce à la conscience qu'il a de lui-même, l'homme découvre la présence d'une loi ... » Cette loi est évidemment la conscience morale.

L'homme moderne, soucieux, à juste titre, de son autonomie, n'aime guère se soumettre à une loi. C'est d'ailleurs le propre de tout adolescent d'essayer très spontanément de se soustraire à la loi. C'est qu'il y a deux espèces de lois : une loi extérieure qui apparaît d'abord, sinon toujours, du moins très vite, comme une contrainte, que l'on est tenté de rejeter, et une loi intérieure, à laquelle on obéit sans même s'en rendre compte, mais dont on méconnaît facilement l'existence et les exigences.

Tout être, surtout l'être vivant, porte en lui-même sa propre loi, la loi de son développement, de son progrès, de son épanouissement. En ce sens-là, tout être est autonome au sens étymologique de ce mot. C'est ce qui explique, par exemple, que le gland mis en terre devienne chêne, non sous l'effet d'une contrainte extérieure, mais par le dynamisme même de la vie qui est en lui. Cette loi intérieure définit l'être, ce qu'il est, ce qu'il devient, ce qu'il doit devenir ; elle le constitue dans sa réalité la plus profonde, dans son originalité. Refuser d'obéir à cette loi serait se renier soi-même et constituerait, si l'on peut dire, un suicide métaphysique, ce serait, en tout cas, entraver son propre progrès et renoncer à son propre épanouissement, ce serait la négation, non pas théorique, mais pratique de la vie.

Parmi les êtres que nous connaissons, l'homme est le seul qui puisse choisir d'obéir ou de désobéir à la loi qui le constitue. Tous les autres êtres, soumis au déterminisme de la nature, ne peuvent **d'eux-mêmes se soustraire à leur propre loi ; ils sont autonomes, mais**

sans pouvoir s'en rendre compte, ni donc ratifier ou refuser cette loi intérieure. Le pouvoir de choisir — le libre arbitre des philosophes — est donc lié à la conscience psychologique ; l'un et l'autre caractérisent l'homme ; mais sans doute ne s'expliquent-ils que par la conscience morale, cette loi intérieure de l'homme qui le constitue et le définit, qui fait son autonomie originale.

L'autonomie n'exclut pas la dépendance. Tout être qui devient ne s'est pas fait lui-même ; il dépend de celui qui l'a fait, mais cette dépendance est son autonomie même, puisque cette dépendance le constitue en son originalité et qu'il ne la reconnaît de façon authentique que par sa fidélité à lui-même. Refuser cette dépendance ou même simplement la subir ou s'y résigner, c'est en réalité se renier soi-même, c'est se rêver autre que l'on est. C'est pourquoi le Concile note que l'homme ne s'est pas donné — ou, plus exactement d'après le texte latin, ne se donne pas — lui-même cette loi dont il découvre la présence au fond de sa conscience, et qu'il est tenu de lui obéir ; c'est tout le problème de la création et de la relation de l'homme à Dieu qui est ainsi implicitement posé ; il sera repris plus explicitement dans la suite du texte : « Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera ».

Mais il est une autre dépendance — très différente de cette dépendance essentielle, qui est identique en réalité à l'autonomie, — la dépendance par rapport à la loi extérieure. Si je plante un jeune arbre dans un endroit venté, je plante à son côté un tuteur, auquel je l'attacherai de façon à la fois assez ferme et assez souple ; le rôle du tuteur n'est pas de faire pousser le jeune arbre, qui ne grandit que par la force de la loi intérieure, mais de lui permettre de pousser droit et de développer patiemment la vie qui est en lui, jusqu'au jour où il pourra se passer de tuteur ; ce n'est que ce jour-là que le jeune arbre comprendrait pleinement, s'il avait conscience, le rôle bienfaisant, mais provisoire, du tuteur. Il en va de même pour l'homme ; l'homme ne devient homme qu'en étant fidèle à la loi intérieure, à sa conscience ; mais cela ne signifie pas qu'il puisse se passer d'une loi extérieure, qui joue pour lui le rôle du tuteur pour le jeune arbre. Cette loi extérieure, c'est la loi divine promulguée dans l'Ancien Testament, le décalogue, ce sont les exigences morales reconnues comme s'imposant à tous à une époque donnée dans un milieu donné, c'est pour les chrétiens la loi de l'Eglise, qu'il s'agisse du dogme, de la loi morale, des règles liturgiques ou canoniques, c'est la loi civile nationale ou internationale, ce sont les prescriptions **de l'autorité légitime dans la famille, l'Etat, l'Eglise ou n'importe**

quelle autre communauté à laquelle on appartient ; ce peut être aussi la règle de vie que je me suis sagement imposée.

La loi extérieure n'est pas pour l'homme aussi extérieure que l'est le tuteur pour le jeune arbre. Dans la mesure où elle permet à l'homme de prendre une conscience toujours plus exacte et plus vive de sa loi intérieure et de son exigence fondamentale dans les diverses situations où il se trouve, elle est intrinsèquement liée, de façon plus ou moins directe, à la conscience, dont elle formule analytiquement, structurellement, le dynamisme synthétique et le rythme essentiel. Il ne faut donc pas réduire ce que l'on appelle la loi morale à son aspect juridique, à l'aspect extérieur qu'elle prend nécessairement quand elle se formule de façon objective dans la prise de conscience individuelle ou collective. La loi morale est synthèse vivante de la loi intérieure et de la loi extérieure. Le progrès de l'homme est inséparable de l'attention donnée avec toujours plus de réflexion et de liberté à la loi intérieure, sans qu'il puisse jamais méconnaître ni oublier le rôle de la loi extérieure. La tentation de l'homme est de privilégier l'aspect juridique de la loi morale au point de méconnaître ou d'oublier l'enracinement de la loi morale dans la conscience, qui lui donne son sens et en fait la valeur. Contre cette tentation notre temps réagit à juste titre, mais de façon souvent excessive, lorsqu'il réduit la loi morale à sa formulation juridique et néglige son âme, qui est la loi intérieure, la conscience même.

Le souci primordial et, en un sens, exclusif de docilité à la conscience n'exclut donc pas le rôle de la loi extérieure, ni non plus le respect qu'on lui doit. Mais si la loi intérieure est absolue, la loi extérieure est relative, relative à la loi intérieure. La loi extérieure, quelle qu'elle soit, est au service de la conscience ; la conscience n'est pas au service de la loi. C'est le sens de la parole du Christ : « Le sabbat est pour l'homme et non l'homme pour le sabbat », comme de tout son Evangile ; c'est l'enseignement de saint Paul, spécialement dans l'épître aux Romains et dans l'épître aux Galates, qui voit dans la loi le pédagogue qui conduit au Christ, qui recommande aux chrétiens de ne pas remplacer la foi par la loi, qui affirme tout ensemble que la loi est bonne, mais que le Christ nous a libérés de la loi.

Il faut reconnaître que toute une éducation courante nous a appris plus à respecter la loi qu'à obéir à la conscience et qu'un certain culte de la loi, de l'ordre, de l'autorité, nous a amenés à méconnaître en pratique l'absolu de la conscience. Il était fréquent, dans l'Eglise catholique, d'être suspect de protestantisme dès qu'on mettait l'accent sur la conscience. A combien paraîtrait encore scandaleuse l'affirmation que la fidélité à la conscience passe avant la fidélité à l'Eglise, à la loi, à l'autorité, alors que l'enseignement de la morale la plus classique a toujours reconnu pourtant qu'il n'est pas légitime d'obéir

à un ordre qui apparaît avec évidence contraire à la conscience, et que cette affirmation est impliquée par toute la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse. Une fidélité, fût-ce la fidélité à l'Eglise du Christ, qui ne serait pas fondée en conscience, ne serait plus une vraie fidélité, une fidélité digne de l'homme et digne aussi de l'Eglise.

Parce que l'homme est en croissance comme le jeune arbre, parce que la vie de la conscience est une vie qui se développe peu à peu, parce que l'homme ne découvre que progressivement les exigences de la conscience et surtout son exigence ultime, parce qu'il peut s'égarer et dévier, parce qu'il est constamment tenté de s'arrêter dans son progrès à l'étape qu'il a atteinte, l'homme a besoin de la loi extérieure sous toutes ses formes, comme d'un appui, d'un correctif, d'un stimulant ; mais il ne faut jamais que la loi, servante de la conscience, se substitue à celle-ci et prenne sa place. Il faut même reconnaître que l'ultime progrès de la conscience sera de dépasser, non de renier, toute loi extérieure, hormis celle de l'unique commandement de Jésus-Christ : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres », qui, nous le verrons, coïncide, en la révélant, avec l'exigence radicale de la conscience.

Qu'est donc cette loi intérieure de la conscience qui se propose à l'homme comme l'absolu, qui garantit la fidélité de l'homme à lui-même ?

« Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal ... » Le Concile, après avoir employé le mot « loi », emploie celui de « voix »<sup>1</sup>. Cette dernière expression, d'ailleurs classique — ne dit-on pas habituellement « la voix de la conscience » ? —, révèle un aspect essentiel de la conscience. La voix est l'expression la plus humaine de l'homme ; l'animal ne parle pas, seul l'homme parle. La loi de la conscience est une « voix » qui s'adresse à l'homme, un appel qui est adressé à l'homme. Par cet appel, l'homme, tout homme, est traité, constitué même, faut-il dire, en personne, en être intelligent et libre. Il y a donc quelqu'un, un inconnu mystérieux, qui adresse cet appel à l'homme. Qui est-il ? quelle est son intention ? Nous ne le savons pas encore, mais il faut bien reconnaître que c'est lui qui a toujours dans la vie de l'homme l'initiative. C'est son appel incessant, c'est sa voix pressante et discrète — « cette voix qui ne cesse de le presser » — qui fait à chaque instant « exister » l'homme. Sans cet appel, sans cette voix, l'homme ne serait pas homme.

L'on voit pourquoi le seul mot qui convienne pour définir la destinée de l'homme est celui de vocation. Trop souvent l'idéal qu'on

1. Le texte latin porte : « Cuius vox », « la voix de cette loi ».

se propose ou le but que l'on se donne prennent la place de la vocation. Qu'il s'agisse d'idéal ou de but, l'individu garde alors l'initiative ; c'est lui, qu'il s'en doute ou qu'il l'ignore, qui détermine le sens de l'orientation de sa vie ; dans la mesure où il oublie d'entendre d'abord l'appel de sa conscience, de découvrir ainsi sa vocation, il n'est pas fidèle à l'homme qu'il est et qu'il doit devenir ; il se croit autonome, alors qu'il n'est qu'indépendant et qu'il trahit la loi intérieure de son progrès.

Mais à quoi l'homme est-il appelé ? Que lui demande à chaque instant sa conscience ? Il est courant de répondre que la conscience définit concrètement ce qui est bien et ce qui est mal. Cela, certes, est très juste et le texte du Concile nous le rappelle. Mais celui-ci, avant de nous parler de bien et de mal, définit l'exigence de la conscience en ce qu'elle a de radical, de totalement positif et de constant : « Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer ». L'amour est la vocation de l'homme ; l'unique devoir de l'homme est d'aimer ; il ne saurait exister de devoirs en dehors de l'amour. L'homme est fait pour aimer comme le gland pour devenir chêne. Le devoir et l'amour ne font qu'un ; l'homme n'aime qu'en répondant à l'appel de sa conscience, sans cet appel il serait incapable d'aimer ; l'amour, s'il est authentique, est toujours devoir. C'est cette expérience du devoir-amour, de l'amour-devoir, dont il faut toujours partir, à laquelle, en tout cas, il faut toujours se référer. Elle est la seule expérience à laquelle l'on puisse toujours faire appel, antérieurement à toute confrontation des options philosophiques ou religieuses. Elle n'apparaît évidemment pas de prime abord à la conscience claire, mais une simple réflexion sur de multiples cas quotidiens la fait apparaître aisément : tout le monde condamne au plus profond de lui-même le fait d'utiliser ou d'exploiter une personne à son profit, surtout si l'on en est soi-même la victime ; c'est reconnaître pour soi comme pour les autres la règle fondamentale des relations humaines, qui seule rend possible la confiance mutuelle souhaitée par tous : le respect de l'autre, au moins sous sa forme apparemment négative, la non-utilisation de l'autre sans son consentement ; ce qui implique, comme en un germe, la plus haute exigence de l'amour.

Nous faisons dire au texte conciliaire plus que ses rédacteurs n'avaient l'intention de lui faire dire. Le verbe « aimer » n'a pas la valeur absolue que nous lui donnons. Avec le verbe « accomplir », il régit, comme complément, le mot « le bien » : « Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer le bien et de l'accomplir ... » Le texte latin, en effet, est très net : « Cuius vox semper ad bonum amandum et faciendum ac malum vitandum eum advocans ... » L'interprétation que nous proposons, même si elle ajoute au sens du texte, ne le contre-

dit pourtant pas, au contraire. Elle s'accorde, en tout cas, à l'enseignement du Concile en de nombreux passages de cette même constitution. Indépendamment d'ailleurs de tout commentaire de texte, nous la tenons pour la seule explication qui rende vraiment compte de ce qu'est la conscience.

La découverte de ce devoir unique d'aimer, âme de tous les devoirs, permet à l'homme de reconnaître l'inconnu mystérieux qui sans cesse le presse d'aimer et le fait ainsi exister ; cet inconnu ne peut être que l'amour même ; c'est un ami ; et, puisque par son appel à aimer il nous fait participer à sa propre vie et nous donne de lui ressembler toujours davantage, il est le Père de l'homme, le Père de tout homme, le Père universel. N'est-ce pas ce qu'affirme la Bible en sa première page ? « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa. » Seul donc celui qui aime, qui s'efforce d'aimer en réponse à l'appel de sa conscience donne au nom de Dieu un contenu authentique, reconnaît le vrai Dieu, indépendant de lui et dont il dépend. La révélation chrétienne permet seule de découvrir pleinement qui est Dieu en définissant la vocation de l'homme par l'amour. Jésus-Christ nomme habituellement Dieu « le Père des cieux » et saint Jean affirme : « Dieu est amour » ; mais Jésus-Christ rappelle aussi à l'homme son devoir de ressembler à Dieu en aimant : « Vous donc vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait », et lui donne un unique commandement : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres ».

L'on comprend pourquoi la connaissance de Dieu est toujours une connaissance objectivement obscure, bien que subjectivement certaine, puisque ce n'est que dans l'expérience de l'amour-devoir, de la fidélité à la conscience en aimant son frère l'homme, que l'homme est en relation directe et personnelle avec Dieu. Tout effort pour nommer Dieu, pour se « représenter » Dieu objectivement, n'a de valeur que dans la mesure où il se ressource perpétuellement dans cette expérience de l'amour de l'autre, où il naît sans cesse de la fidélité de l'homme à sa loi intérieure, de sa fidélité à l'amour en aimant pour répondre à l'appel qui le fait être homme. C'est dans la fidélité à l'homme, en aimant, que l'homme est fidèle à Dieu, qui est Amour, et le connaît par cette fidélité même. Si la connaissance objective de Dieu est certaine, elle ne l'est que parce que le sujet qu'est l'homme expérimente sa relation au Sujet qu'est Dieu dans sa relation d'amour à tous les sujets humains. Le monde de la vérité vivante, de la vraie vie, de la vie éternelle, dirait l'Évangile, est le monde des personnes, le monde de l'amour, « l'autre monde », que nous avons sans cesse à découvrir en le faisant, à faire en le découvrant.

Mais l'amour s'incarne dans la vie quotidienne, dans les diverses « situations » où se trouve l'homme ; l'unique devoir, qui est d'aimer,

ne se réalise qu'à travers la multiplicité des devoirs qui jalonnent le progrès journalier. Le sujet ne devient ce qu'il doit être en aimant que dans la mesure où il objective son amour dans le devoir concret du moment présent. Le bien — terme abstrait — est cette objectivation correcte de l'amour ; et le mal, son contraire, est l'objectivation incorrecte de l'amour, soit par suite d'une erreur objective dans l'appréciation du bien — c'est le péché matériel des moralistes —, soit par suite d'un refus subjectif, plus ou moins conscient, d'obéir à sa conscience et d'aimer — c'est le péché formel.

Le bien, c'est d'aimer ; le mal, le refus d'aimer. La loi morale définit ce qui est bien, c'est-à-dire les exigences de l'amour dans les diverses « situations » de la vie humaine, et ce qui est mal, c'est-à-dire la méconnaissance — coupable ou non — de ces exigences. Mais la loi morale ne suffit pas, puisque, comme toute loi, plus que toute autre loi, elle n'est que la servante de la conscience. L'on peut faire ce qui est bien sans aimer, sans répondre à l'appel de sa conscience : c'est mal faire le bien ; mais l'on peut aussi faire ce qui est mal en aimant, en croyant aimer, en voulant aimer : c'est bien faire le mal. Il faut donc distinguer la conduite et le cœur, le comportement objectif et l'attitude subjective, l'extérieur et l'intérieur, le dehors et le dedans de l'action humaine. La morale définit la conduite selon l'amour, le comportement objectivement bon, mais seule la conscience, le cœur au sens biblique ou pascalien, apprend à aimer et rend bonne l'attitude subjective ; la loi morale régit de l'extérieur, du dehors, le comportement de l'homme, mais seule la conscience donne de l'intérieur, du dedans, son âme véritable à ce comportement et fait l'action subjectivement bonne. La loi morale est la lettre qui *abstraitement* définit l'action *concrètement* bonne, mais seule la docilité à la conscience, c'est-à-dire la vie selon l'esprit, fait l'action *réellement* bonne.

L'on voit en quel sens il y a une morale de l'homme en tant qu'homme, de l'homme en devenir, et pourquoi il faut rejeter toute morale de pure situation. Ce n'est pas la situation concrète où je me trouve qui définit mon devoir, même si cette situation concourt intrinsèquement à sa découverte ; c'est l'appel intérieur à aimer qui détermine mon devoir en fonction de la situation concrète où je me trouve. La loi morale, si juste, si vraie, si nécessaire qu'elle soit pour l'homme de tous les temps, ne suffit pourtant pas à définir mon devoir, puisqu'elle ne le définit que dans l'abstrait. On ne peut donc pas dire sans autre précision que la loi morale est absolue. Seul l'appel de la conscience est absolu ; la loi morale, servante de la conscience, n'est que relativement absolue, c'est-à-dire dans sa relation de service à la conscience. La vraie morale n'est pas une morale de situation, mais une morale de l'homme en situation, une morale

de vocation, une morale de l'amour en pleine vie mais aussi en constant progrès, de cet amour qu'aucune loi extérieure ne saurait prescrire sauf celle de l'Évangile, qui révèle à l'homme l'appel intérieur qui le fait être et lui permet seule d'entendre pleinement la voix de sa conscience. La conscience, pour progresser, pour prendre conscience de son exigence radicale, dépend de la loi morale, mais en réalité c'est la loi morale qui dépend de la conscience et c'est de la conscience qu'elle sert que la loi morale emprunte toute sa valeur. Si le contenu pour chacun de l'obligation morale dépend de l'éducation reçue, du milieu, des expériences faites, et peut varier d'un individu à l'autre, le caractère absolu de cette obligation vient du plus profond de l'homme lui-même, de sa conscience.

Il est donc nécessaire de distinguer soigneusement le devoir théorique, que définit la loi morale et qui jalonne à l'avance la route du progrès humain, et le devoir réel, que seule définit la conscience dans le moment présent. C'est ce que met en lumière l'affirmation du Concile : « Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer (vocation) et d'accomplir le bien et d'éviter le mal (loi morale, devoir théorique), au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur <sup>2</sup> : « Fais ceci, évite cela » (devoir réel) ». L'appel de la conscience est toujours actuel et immédiat. L'erreur, c'est d'assimiler plus ou moins la loi morale à une science théorique qu'il s'agirait de mettre en pratique, un peu comme la science engendre la technique ; la loi morale ne propose pas à l'homme un plan à exécuter, un programme à remplir ; elle permet à l'homme d'entendre, d'entendre toujours mieux la voix de sa conscience, l'appel intérieur qui lui est adressé dans le moment présent. A la différence de la technique, qui fait passer de la théorie à la pratique, l'effort spirituel, l'effort proprement humain, ne fait passer de la morale théorique à l'action pratique bonne que par la médiation de la conscience ; il ne s'agit pas de se conformer à la loi morale, mais, grâce à elle, d'obéir à la seule conscience. C'est l'amour seul qui « réalise », car l'amour, avec tout ce qu'il fait exister, seul est réel ; abstrait et concret, théorie et pratique, ne sont que des points de vue — nécessaires — sur le réel. L'abstrait définit ce qui de la richesse de la vie est actualisable concrètement, le projet, l'avenir de l'homme ; le concret est ce qui est actualisé de l'actualisable, le souvenir, le passé de l'homme ; seul l'amour actualise constamment la promesse et le dynamisme de la vie qui est amour et définit la réalité, le présent de l'homme.

A la lumière de ces précisions apparaît le danger d'expressions qui certes ne sont pas fausses, mais risquent toujours de nous fausser en nous faisant oublier la véritable perspective. Des expressions telles

---

2. Le texte latin dit : « Auribus cordis », « aux oreilles de son cœur ».

que « la loi naturelle », « la nature de l'homme » et autres semblables, même si l'on a soin de préciser que la nature de l'homme est « spirituelle », nous font souvent oublier et finalement méconnaître l'originalité de l'homme et nous laissent croire qu'il est surtout un être de la nature, alors qu'il est surtout esprit ; elles le situent par rapport à la nature, par rapport aux choses qui existent ou aux choses à faire, au lieu de le situer d'abord par rapport à lui-même, par rapport aux autres, par rapport à Dieu ; elles assimilent plus ou moins sa loi propre, qui est une « loi de liberté », aux lois qui régissent les autres êtres de ce monde et que régit le déterminisme ; elles font supposer que l'homme en tant qu'homme relève de la science, alors que c'est sa vocation à l'amour qui le constitue homme et qu'il relève d'abord de la conscience ; elles le confinent dans le monde des choses, alors qu'il n'est fidèle à lui-même que dans le monde des personnes.

L'intuition vitale, au moment opportun, du bien à accomplir et du mal à éviter *hic et nunc*, ne s'explique que par la vocation de l'homme à aimer ; mais parce que l'amour est une vie qui doit se développer, progresser, s'épanouir, et ne le peut qu'avec la collaboration intelligente et libre de l'homme, elle est sujette à erreurs et à déviations ; elle est donc l'action même, plus ou moins bien reconnue et accueillie, de Dieu en l'homme. « Car, dit le Concile, c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme. La dignité de l'homme est de lui obéir. » Thème chrétien essentiel : entre Dieu et l'homme il n'y a ni concurrence ni rivalité : obéir à Dieu, lui être docile, est la dignité même de l'homme. Dieu n'est pas le maître qui s'impose à l'homme et revendique ses droits ; puisqu'il ne cesse de créer l'homme à son image par l'appel intérieur qu'il lui adresse, l'invitant et lui apprenant à aimer pour le faire participer à sa liberté et à sa joie divines, l'homme se renie comme homme s'il s'oppose à Dieu dont il méconnaît l'amour, la confiance et l'estime, en utilisant le don déjà reçu, son existence même, pour se fermer au don sans cesse nouveau que Dieu lui offre, le progrès de son existence. Et ce don sans cesse nouveau n'est pas à concevoir comme un cadeau que Dieu ferait à l'homme et qui maintiendrait l'homme en perpétuelle minorité, mais bien comme le don sans cesse proposé à l'homme de se faire lui-même en aimant toujours mieux ses frères les hommes. La pression sociale, l'éducation, la connaissance de la loi morale influencent ma manière d'aimer, mais rien ni personne, sauf Dieu, ne peut me forcer à aimer et Dieu ne me force pas à aimer, il m'y invite efficacement par la voix de ma conscience. Ne serait-ce pas parce que trop de chrétiens, oublieux en pratique du primat absolu de la conscience, méconnaissent le respect de Dieu pour l'homme et donc Dieu lui-même et la dignité de l'homme, que tant d'athées

aujourd'hui, soucieux de la dignité de l'homme et de son salut, au nom même du respect de l'homme et de leur propre conscience, refusent de reconnaître Dieu ou le considèrent comme une hypothèse inutile ?

Le Concile ajoute : « C'est elle (la loi intérieure de la conscience) qui le jugera »<sup>3</sup>. Ce mot « juge » évoque spontanément dans nos esprits l'idée d'un jugement judiciaire, l'acte du juge qui porte sentence d'acquiescement ou de condamnation, qui prononce l'innocence ou la culpabilité du prévenu. Ce ne peut être en ce sens que sa conscience juge l'homme. Le juge, en effet, n'a pas pour mission de dialoguer avec l'accusé, même s'il lui doit respect et bienveillance ; sa mission est, au service du bien commun, l'application de la loi, qu'il n'a pas faite. Envisager le rôle de la conscience, juge de l'homme, à la manière du juge au tribunal, c'est confondre la loi intérieure avec une loi extérieure, c'est oublier que cette loi intérieure est la voix même de Dieu dialoguant avec l'homme, non pour l'acquiescer ou le condamner, mais pour le faire vivre, le faire exister davantage et mieux. Quelle que soit la situation actuelle de l'homme, situation de culpabilité ou de mérite, la conscience invite l'homme à aimer, elle l'arrache à son passé mauvais ou bon en lui révélant le progrès dont il est capable dans le présent. Que j'aie bien fait ou que j'aie mal fait, Dieu m'invite à lui ressembler en aimant ; jamais il ne me condamne ni ne m'approuve, car ce n'est pas mon passé qui l'intéresse, ce passé auquel je suis toujours tenté de trop m'intéresser, que ce soit pour me décourager de mes fautes ou les réparer, que ce soit pour me complaire dans mes actes ou mes résolutions de vertu. Dieu me tourne vers l'avenir ; sa voix en moi ne me dit pas : « Tu as eu tort » ou « Tu as eu raison », « Tu as mal fait » ou « Tu as bien fait », mais bien en toute hypothèse : « Tu peux faire mieux : aime ». Cette invitation au progrès, qui n'est jamais ni reproche ni approbation, mais qui est toujours expression de confiance et d'estime, constitue le pardon toujours offert, l'exigence toujours renouvelée : elle m'arrache efficacement après mes fautes au remords stérile et à l'anxiété de réparer comme à la vaine complaisance en mes actes vertueux ou en mes bons propos.

Ce n'est qu'en entendant cette voix qui me sauve, qui me rend la santé ou l'épanouit, que j'ai le droit et la saine possibilité de porter moi-même un jugement sur ma conduite et de constater, sans découragement, que j'ai mal fait ou, sans vaine satisfaction, que j'ai

3. Le texte latin dit : « Secundum quam ipse iudicabitur », « c'est d'après elle que lui-même sera jugé ». La traduction française personnalise davantage la loi.

bien fait. Par la loi extérieure, par la loi morale, Dieu nous permet de juger nous-mêmes notre conduite, de la condamner ou de l'approuver, mais lui, par la voix de notre conscience, ne nous juge qu'au sens de nous sauver, de nous faire vivre. Le jugement de Dieu est un jugement de grâce, un jugement de vie, qui est donc pour le pécheur que nous sommes tous un jugement de pardon.

Il est à remarquer que Jésus-Christ affirme tout à la fois qu'il juge et qu'il ne juge pas (*Jn* 5, 27 ; 9, 39 ; 3, 17 ; 8, 15 ; cf. 12, 47). Il ne juge jamais au sens d'un jugement judiciaire, il ne juge pas pour condamner ; il ne juge qu'au sens de gracier, de pardonner ou de donner la vie. Dire qu'il est le juge des vivants et des morts, c'est dire identiquement qu'il est le Sauveur universel. Et son attitude est la seule qui permette à l'homme d'entendre en plénitude la voix de sa conscience. C'est pourquoi il nous invite à ne jamais juger personne (*Mt* 7, 1), bien que nous puissions et devions juger actes et conduites, distinguer le bien du mal, la vérité de l'erreur, mais toujours au service des personnes — des autres comme de nous-mêmes — pour les aider à mieux répondre à leur vocation, à mieux aimer. Le jugement de Jésus-Christ, comme celui de la conscience, est à assimiler bien plus au jugement du médecin qu'à celui du juge siégeant au tribunal ; le jugement du médecin, parce qu'il est volonté de guérison et prescription salutaire, inclut diagnostic et pronostic.

Cela nous oblige à réviser la conception courante de l'examen de conscience. Nous pratiquons plus l'examen de conscience rétrospectif que l'examen de conscience prospectif. Le véritable examen de conscience est prospectif : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » L'examen de conscience rétrospectif : « Seigneur, qu'ai-je fait ? » s'il est nécessaire dans une première étape de la vie spirituelle, n'est sans danger que s'il est fait dans une atmosphère de foi, de charité fraternelle et d'espérance, et prend de moins en moins d'importance au fur et à mesure de nos progrès dans la docilité à la conscience. Plus l'on vit dans le présent face à l'avenir, moins on éprouve le besoin de considérer son passé pour faire un bilan, comme aussi de se préoccuper anxieusement de l'avenir, mais plus l'on discerne clairement, par la lumière même de Dieu et non par son propre effort, non seulement ses fautes, mais encore son égoïsme profond et sa médiocrité, plus aussi l'on se dispose, sans projets ni résolutions inutiles, à entendre les appels intérieurs de sa conscience.

L'on sait que dans l'évangile de saint Jean, à la différence des synoptiques, le jugement de Jésus-Christ est affirmé comme présent et actuel, bien plus que comme à venir et futur. Dans cette perspective, l'on peut regretter que le Concile n'ait exprimé que l'aspect futur — secondaire en réalité et en valeur, même s'il est premier chronologiquement — du jugement de la conscience : « C'est elle

qui le jugera », et qu'il n'ait pas exprimé, dans la logique même de sa description de la conscience, l'actualité du jugement par lequel Dieu à chaque instant nous sauve et nous donne la vie : « C'est elle qui le juge ».

## 2. La conscience, rencontre de Dieu

« La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre<sup>4</sup>. » L'homme est pour lui-même un mystère, un mystère qu'il ne découvre que peu à peu, mais qu'il a le devoir de découvrir. La vie qui est en lui, ce dynamisme qui le fait homme, à la différence de la vie des autres êtres de notre monde, est capable de « se réfléchir », de s'apparaître progressivement à elle-même à travers son obscurité et son opacité originelles. C'est dans les ténèbres intérieures — dont les ténèbres extérieures du sein maternel sont les prémices et le symbole — que l'homme d'abord se développe et progresse. Mais il arrive un moment où ce développement et ce progrès commencent à devenir clairs pour eux-mêmes : c'est la conscience psychologique. A travers les réactions que provoque en lui son contact avec le monde extérieur, il découvre sa propre existence. Mais l'homme ne sait pas encore ce qu'il devient ; il faut qu'il découvre ce qu'il est et surtout qui il est pour savoir en vérité ce qu'il devient. Très tôt, bien que très progressivement, il sait, d'une connaissance obscure et imprécise, mais certaine, qu'il *doit* devenir, qu'il est responsable de son développement et de son progrès : c'est la conscience morale, présente en lui depuis toujours, qui s'éveille. A travers de multiples et longs tâtonnements il découvre les exigences de son développement et de son progrès. Ce n'est que lorsqu'il reconnaît à travers les exigences multiples et particulières l'exigence ultime et plénière, à travers tous les devoirs le devoir unique, son devoir d'homme, le devoir d'aimer, qu'il se met à reconnaître par une expérience absolument originale, qui n'est réductible à aucune autre expérience faite jusqu'alors, bien qu'elle en soit inséparable, ce qu'il est, ce qu'il doit être, donc qui il est : c'est la conscience spirituelle, la conscience reconnue en la simplicité et la pureté de son exigence radicale, la conscience au sens prégnant. Le Concile n'a pas distingué « conscience morale » et « conscience spirituelle » ; parce qu'il en reste, non dans sa pensée, mais dans son expression, à la formulation courante trop uniquement objective, il désigne par le nom de « conscience morale » une réalité complexe, dont l'aspect essentiel, l'aspect le plus profond, est souvent

---

4. Le texte latin dit plus exactement ceci : « La conscience est le centre (nucleus) le plus secret et le sanctuaire de l'homme, où il est seul avec Dieu, dont la voix résonne au plus intime de lui-même ».

et risque toujours d'être méconnu. Il faudrait montrer comment c'est pour l'homme le devoir de prendre en main son propre devenir et d'en assumer la responsabilité qui rend compte de son pouvoir de réflexion dans sa première manifestation, qui est la conscience psychologique ; comment c'est parce qu'il est fait pour aimer, parce que c'est sa vocation à l'amour qui le constitue homme, qu'il a conscience de son devoir *hic et nunc* et dans l'orientation générale de sa vie, seconde manifestation de son pouvoir de réflexion, qui est la conscience morale. Quand la réflexion, la prise de conscience révèle à l'homme qu'il est fait pour aimer, ce qui est la conscience spirituelle, manifestation ultime de son pouvoir de réflexion, il sait enfin ce que c'est d'être homme et se met à le devenir consciemment, il commence à s'égaliser à lui-même. Si par la conscience psychologique et la conscience morale il devient ce qu'il est, par la conscience spirituelle il commence à être ce qu'il devient. La réflexion, la prise de conscience, ne sera achevée pour chaque homme que lorsqu'il aimera gratuitement, c'est-à-dire sans égoïsme aucun, ce qui ne peut se réaliser que dans et par-delà la mort, au-delà du temps, et comme l'amour n'est pleinement l'amour que lorsqu'il est universel, cette réflexion ne peut être plénière que par la communion humaine universelle pleinement réalisée, c'est-à-dire au-delà de l'histoire, à la fin des temps. Nous aurons à préciser cette double exigence de l'amour en sa gratuité et en son universalité, dont la prise de conscience constitue précisément le progrès de la conscience spirituelle.

La vie spirituelle proprement dite commence au moment où l'homme se découvre à la fois et indissolublement, même si c'est de façon encore obscure, comme une capacité d'amour et un devoir d'aimer. Ainsi l'appel à aimer, qui retentit en lui depuis toujours, rend compte de sa capacité de réflexion, donc de sa conscience sous sa triple forme, psychologique : « J'existe », morale : « Je dois », et spirituelle : « Aime », chacune de ces trois formes conditionnant les autres.

Par le fait même l'homme se saisit de plus en plus, de mieux en mieux, comme une relation aux autres, qu'il aime, qu'il apprend à aimer, qu'il découvre toujours davantage dans leur originalité personnelle. D'eux il dépendait depuis longtemps, depuis toujours, d'une dépendance qui était surtout dépendance de fait. Maintenant cette dépendance va devenir de plus en plus dépendance de droit, dépendance libre, dépendance consciente et délibérée. C'est ce que l'on a appelé « la réciprocité des consciences » ; c'est ce que l'on pourrait appeler d'un mot emprunté à la théologie trinitaire « la circumcession des personnes », c'est la solidarité humaine universelle en voie de développement et de progrès, c'est en langage chrétien « la communion des saints ». « Il n'y a pas une multiplicité de consciences

isolées et qui cherchent vainement à franchir l'intervalle qui les sépare. Il n'y a qu'une seule conscience dont nous sommes les membres dispersés. Chacune a besoin de toutes les autres pour la soutenir ; et ce qu'elle rencontre chez les autres est aussi en elle où elle le découvre grâce à leur médiation<sup>5</sup>. » Tous les hommes sont présents à chaque homme, mais chacun doit reconnaître et vouloir, « réaliser » cette présence en accueillant consciemment au plus intime de lui-même tous les autres. C'est en chaque homme que se forme et grandit l'humanité.

Mais en chaque homme c'est l'appel à aimer qui le fait exister en même temps que l'humanité. L'homme, et donc l'humanité en chaque homme, se saisit par conséquent aussi, de plus en plus, comme une relation à celui qui lui adresse l'appel à aimer, Autre mystérieux, Ami inconnu, qui ne devient pas, comme l'homme, ce qu'il est, qui est ce qu'il est, l'Amour. Qu'il le nomme, qu'il ne puisse le nommer ou même qu'il le nie, s'il entend son appel et s'il y répond en étant fidèle à sa conscience par son choix de plus en plus conscient et délibéré d'aimer les autres, tout homme est en relation personnelle avec Dieu. C'est dans et par la connaissance aimante des autres que l'homme, à travers la connaissance réelle qu'il acquiert ainsi de lui-même, progresse dans la connaissance obscure mais authentique de Dieu. « Tu as vu ton frère, tu as vu ton Dieu. » Cette parole de Jésus, retrouvée dans un vieux papyrus, nous fait comprendre que traiter l'autre en frère, l'aimer, c'est voir Dieu. « Dans le secret » de l'homme (*Mt 6, 3. 6. 18*), là où il est radicalement tourné vers l'autre, l'homme rencontre Dieu. Il y a donc une expérience de Dieu par l'homme absolument inséparable de son expérience de lui-même et des autres, expérience qui n'est évidemment ni d'ordre sensible, ni d'ordre rationnel, expérience qui s'identifie à la vie la plus profonde de la conscience, et dont l'homme ne prend que progressivement conscience ; c'est la connaissance de foi, jamais totalement explicite en cette vie, que l'on peut nommer « expérientielle » pour la distinguer de la connaissance expérimentale ou scientifique, connaissance de l'amour non en lui-même, mais dans l'expérience d'être aimé et d'aimer, connaissance toute d'espérance, puisqu'elle dépend des progrès de l'homme dans la foi et l'amour. N'est-ce pas ce que suggère saint Paul quand il montre dans la charité fraternelle le facteur décisif du passage de la connaissance charnelle à la connaissance spirituelle<sup>6</sup> ?

Ainsi, « la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.

5. L. LAVELLE, *Conduite à l'égard d'autrui*, pp. 11-12.

6. *1 Co 3, 1-4* ; cf. *He 5, 12-14*.

C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience <sup>7</sup> cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain. »

Par sa référence à la tradition évangélique, au double commandement de l'amour pour Dieu et de l'amour pour le prochain, le Concile souligne que ce qui fait l'homme, que ce qui constitue la conscience en son exigence radicale, c'est, comme nous avons essayé de le montrer, la relation à Dieu et aux autres. Mais l'on peut regretter que référence n'ait pas été faite à l'unique commandement donné par Jésus-Christ à ses disciples : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres », — malheureusement jamais cité, sauf une fois, indirectement d'ailleurs (n. 93), dans *Gaudium et spes* <sup>8</sup>.

L'unique commandement, mieux que le double commandement, révèle ce qu'est la conscience : l'homme dans le Christ est aimé de Dieu, il faut donc dépendre de Dieu en croyant à son amour — l'amour dont l'homme aime les autres est l'amour même dont il est aimé de Dieu, mais communiqué, il faut donc dépendre de Dieu pour aimer les autres —, l'amour n'existe que dans et par la communauté humaine en train de se faire, il faut donc aussi dépendre des autres qui nous aiment et que nous devons aimer. « Comme je vous ai aimés » révèle le sens de l'appel qui retentit au cœur de l'homme, surtout si nous nous souvenons que d'abord le Christ avait dit : « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés ». « Aimez-vous les uns les autres » révèle la totale réciprocité de l'amour entre les hommes, qui est l'espérance — l'espérance de l'unité parfaite, de la paix définitive — que tout homme porte au plus profond de lui-même dès sa naissance et qui le fait vivre. Le lien entre les deux membres du commandement — lien qui en fait l'originalité, — le lien entre « Comme je vous ai aimés » (foi) et « Aimez-vous les uns les autres » (espérance), définit la responsabilité, la vocation personnelle, le devoir unique de chaque homme comme de tous : obéir à chaque instant à l'appel de sa conscience en aimant, pour être fidèle à l'appel qui le fait être, progresser et s'épanouir, afin de servir en tous ses frères humains leur propre fidélité au même appel, qui patiemment réalise la communion fraternelle de tous les hommes : cette obéissance est la charité fraternelle.

7. Le texte latin dit : « par la conscience » et non « à la conscience ». « Conscientia modo mirabili illa lex innotescit, quae in Dei et proximi dilectione adimpletur. » « C'est par la conscience que, d'une manière admirable, se fait connaître cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain. » La phrase a ainsi un sens plus satisfaisant et souligne davantage le rôle et l'importance de la conscience : la conscience est le « sujet », la personne même en son activité propre et en son dynamisme.

8. Dans un article de la *NRT*, *Actualité de l'Évangile pour l'Église de notre temps*, avril 1966, pp. 337-357, nous avons tenté d'expliquer comment le double commandement s'accomplit lui-même dans l'unique commandement.

La certitude de la foi chrétienne, la certitude pour le chrétien que la religion de Jésus-Christ est la seule totalement vraie, lui vient de ce qu'il expérimente, à la mesure de sa fidélité à sa conscience grâce à l'Évangile dans l'Église, l'identité de l'exigence ultime de sa conscience et de l'exigence radicale de l'Évangile, la coïncidence parfaite de l'appel à aimer qui retentit en lui et de l'unique commandement de Jésus-Christ. Qui n'a pas d'abord — il s'agit de priorité de valeur, non de priorité chronologique — le souci d'écouter sa conscience et de vivre selon sa conscience n'accédera jamais à la sérénité et à la paix d'une foi vraiment adulte, ne goûtera jamais la joie de l'espérance inconfusable, ne connaîtra jamais, dans la pure lumière de Dieu, qui est Jésus-Christ, l'Amour même fait homme, ce qu'est l'Évangile, la loi de l'amour, ce qu'est l'Église, la communauté de l'amour. C'est au plus intime de l'homme, en sa conscience, que par son appel incessant à aimer par le don même de l'Esprit le Père donne son enseignement et révèle son Fils Jésus-Christ.

N'est-ce pas l'expérience que formulait saint Paul ? « L'homme spirituel juge de tout et ne relève lui-même du jugement de personne. Qui a connu la pensée du Seigneur pour lui faire la leçon ? Et nous l'avons, nous, la pensée du Christ<sup>9</sup>. » C'est par le jugement même de Dieu, jugement d'amour, que l'homme spirituel, formé par l'Évangile dans l'Église, juge de tout ; et il ne relève lui-même du jugement de personne, puisqu'il relève du seul jugement de Dieu, le jugement qui le sauve.

### 3. *La conscience, ouverture aux autres*

Parce que les trois aspects de la conscience sont absolument inséparables les uns des autres, nous n'avons pu, pas plus que le texte même du Concile, expliquer les deux premiers : loi intérieure de l'homme et rencontre de Dieu, sans parler du troisième : ouverture aux autres. Mais il nous faut maintenant approfondir celui-ci.

« Par fidélité à la conscience, les chrétiens unis aux autres hommes doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale. »

Par fidélité à la conscience telle qu'elle vient d'être définie, c'est-à-dire par fidélité à soi-même, dont c'est la dignité, et par fidélité à Dieu, dont il dépend, l'homme doit s'ouvrir aux autres, à tous les autres. Mais le Concile présente ce devoir, non comme un devoir individuel, mais comme un devoir collectif, communautaire non moins que personnel, qui s'explique par le fait que l'homme n'est homme

9. 1 Co 2, 15-16.

qu'avec les autres, qu'en communion fraternelle avec tous, qu'en solidarité universelle.

« Les chrétiens unis aux autres hommes ... », dit-il. Il distingue une double communion, une double solidarité : la communion et la solidarité chrétiennes, l'Église du Christ, « les chrétiens », la communion et la solidarité humaines, la communauté humaine, « unis aux autres hommes ». Les chrétiens, qui doivent avoir le souci de leur unité dans l'Église du Christ, doivent avoir également, tout autant, car ces deux soucis sont inséparables, le souci de collaborer fraternellement dans une recherche commune avec tous ceux qui ne sont pas chrétiens, donc avec tous les hommes sans exception : « Les chrétiens unis aux autres hommes doivent chercher ensemble ... » — c'est le respect et l'estime des non-chrétiens, la préoccupation du dialogue avec eux, l'intérêt, loyal et actif, pour toutes les réalités humaines même les plus humbles et les plus matérielles, qui sont l'objet même de *Gaudium et spes*.

Le Concile fait écho à la prière sacerdotale du Christ : « Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé »<sup>10</sup>. Le chrétien et donc le peuple chrétien dans son ensemble doivent avoir la passion de l'unité, de l'unité chrétienne, bien sûr, mais au service de l'unité humaine, de l'unité universelle, qui ne se réalise que par le Christ et dans le Christ. Mais cette unité ne se manifeste, ne progresse, ne se parfait que dans et par une recherche commune, dont l'objet est d'abord la vérité. « Les chrétiens unis aux autres hommes doivent chercher ensemble la vérité. » Ce qui implique, en rigueur de termes, que les chrétiens ne possèdent pas plus la vérité que les autres hommes. Affirmation, à première vue, choquante, puisque l'Église et, par elle, les chrétiens qui la constituent ont toujours prétendu « posséder » la vérité. Mais la vérité, c'est quelqu'un, c'est Dieu, qui, parce qu'il est l'Amour présent à tout homme, donne aux hommes, par son appel même, de réaliser patiemment leur communion fraternelle. Or l'on ne possède pas quelqu'un, l'on ne possède pas plus Dieu que les personnes humaines. Pour connaître quelqu'un, il faut donner à l'autre son attention bienveillante et désintéressée et attendre qu'il se révèle. Cette connaissance de foi et d'amour trouve sa certitude non dans son acquis, mais dans son progrès ; elle implique une totale pauvreté spirituelle, elle exclut tout esprit propriétaire. L'on voit donc en quel sens il est impossible de posséder la vérité, même si l'on possède les formules de la vérité, c'est-à-dire les repères sûrs qui jalonnent la route que font seuls parcourir la foi et l'amour. Oublier que ces repères ne sont pas la vérité, mais seule-

10. Jn 17, 21.

ment ses signes efficaces, c'est méconnaître la vérité dont ils sont objectivement et doivent être subjectivement les serviteurs.

Les chrétiens ne sont pas chrétiens à leur avantage ; ils ne sont l'Eglise visible, en elle ils n'ont la Parole de Dieu, leur lumière, l'Evangile, le Corps de Dieu, leur pain, l'Eucharistie, que pour proclamer avec tous la gloire de celui qui est Père universel, en révélant à tous, par un amour mutuel toujours plus respectueux et plus large, que tous les hommes sont fils de Dieu, appelés à partager ensemble sa gloire, dans la mesure où, dociles à sa voix, la voix de leur conscience, ils font leur unité d'amour par le service de leurs frères.

Mais, parce que cet amour n'est pas un amour platonique, parce qu'il est l'amour des hommes en situation, il va — comme le devoir d'aimer se concrétise pour chacun dans le devoir réel du moment présent — s'efforcer de trouver, pour les résoudre, les solutions humaines de tous les problèmes qui se posent aux hommes de notre temps. « Les chrétiens unis aux autres hommes doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale. » Nous ne faisons vraiment route avec les autres, nous ne sommes avec eux en quête de la vérité, que si nous cherchons avec eux à résoudre les problèmes qui sont les leurs et les nôtres, qui nous sont communs, puisque nous sommes tous, solidairement, hommes de notre temps, affrontés aux mêmes difficultés, porteurs des mêmes espoirs, responsables du même progrès.

« La solution juste de tant de problèmes moraux ... », dit le Concile. Non qu'il méconnaisse l'importance des problèmes techniques et de leurs solutions techniques, auxquels tout chrétien, selon sa place dans les sociétés humaines et selon sa compétence, doit s'intéresser activement, mais il veut souligner que les chrétiens en tant que communauté, en tant qu'ils sont visiblement l'Eglise du Christ, ont pour mission de promouvoir, en les découvrant avec tous les autres hommes, les solutions vraiment humaines, celles qui sauvent l'humanité en chaque homme et chaque homme en l'humanité. Parce que le chrétien croit en Jésus-Christ sauveur de l'homme, son rôle propre en liaison avec tous ses frères chrétiens et humains est d'être toujours mieux, de devenir fidèlement « expert en humanité ». C'était l'unique rôle que Paul VI se reconnaissait devant l'assemblée de l'O.N.U. Le plus humble chrétien, comme le Pape lui-même, révèle l'unique mission de l'Eglise, « experte en humanité », selon la formule de l'encyclique « *Populorum progressio* », qui rend ainsi témoignage à celui qui seul est vraiment « expert en humanité », Jésus-Christ, le Dieu fait homme pour sauver l'homme, afin d'épanouir en l'homme la vraie vie, qui est celle même de Dieu, dont l'appel d'amour à aimer le fait homme.

La seconde partie de *Gaudium et spes* proclame la volonté de l'Eglise d'être fidèle à sa vocation propre. Le Concile, en abordant, à la lumière de l'Évangile, les grands problèmes de notre monde et de notre temps — problèmes familiaux, culturels, économique-sociaux, politiques, internationaux — sans s'immiscer dans leur solution technique, se montre résolument soucieux d'aider tous les hommes et d'abord les chrétiens à reconnaître les vrais besoins de l'homme, les véritables exigences de sa vocation, les conditions humaines de l'authentique progrès de l'humanité, à promouvoir les institutions qui serviront à rendre peu à peu le monde plus réellement fraternel.

Si en chacun la conscience spirituelle, au-delà de la conscience morale et de la conscience psychologique, est la réflexion ultime de la vie pour prendre conscience de son dynamisme radical, de son orientation essentielle, de sa portée dernière, l'amour source d'unité, l'Eglise apparaît dans l'humanité comme la conscience spirituelle collective qui permet à l'ensemble des hommes de prendre progressivement conscience du sens de leur histoire commune, des étapes de leur communion fraternelle, du terme où tend leur effort si souvent aveugle, de l'espérance qu'appellent mais trahissent leurs espoirs même les plus beaux, l'unité fruit de l'amour. L'Eglise visible est et doit devenir toujours davantage cette conscience collective de l'humanité, qui est depuis toujours et devient sans cesse mieux, dans le mystère de sa lente et laborieuse accession à la vie éternelle, le Corps du Christ, l'Eglise invisible, la communion des saints.

Cette solidarité chrétienne institutionnalisée nous aide à mieux comprendre le rôle, le sens, la valeur de la loi, de toute loi juste et légitime, de toute institution authentique. Nous ne les avons envisagés, lorsque nous avons étudié le rapport de la loi extérieure et de la loi intérieure, que dans une perspective individuelle. Nous pouvons maintenant les définir dans une perspective plus large, plus profonde, plus globale, et comprendre mieux que le rôle de la loi ne se réduit pas, comme il pouvait sembler que nous le laissions entendre dans une première approximation, au rôle tout extrinsèque du tuteur pour le jeune arbre : le rapport de la loi à la conscience est intime et organique.

La force de la loi, force qui lui vient de la conscience elle-même, c'est l'exigence de solidarité qu'elle exprime entre ceux qui s'aiment et doivent s'aimer. La loi est un appel à la conscience et à la liberté de chacun, appel que lui adresse la communauté en son exigence de croissance et de progrès. La loi permet à l'homme de prendre conscience de son devoir le plus haut et le plus profond, de son devoir unique, qui est d'aimer son frère l'homme, celui d'abord qui lui est le plus proche, pour faire patiemment l'humanité fraternelle.

Si chaque homme doit poursuivre tout au long de sa vie, grâce à la loi, l'apprentissage de l'amour pour être fidèle à lui-même, à sa vocation d'homme, cet apprentissage ne se fait point sans les autres qu'il doit aimer et qui doivent lui apprendre à aimer. C'est donc l'humanité tout entière, cet homme unique qui grandit à travers les siècles, qui doit découvrir les exigences de l'amour pour répondre toujours mieux à l'appel de l'amour. La communion universelle ne se réalise que progressivement, de génération en génération, à travers toutes les communautés particulières, de la communauté familiale par les communautés politiques, sociales, culturelles, religieuses, jusqu'à la communauté totale et définitive dont le Christ a mis en nous l'espérance consciente et qui ne révélera son achèvement et sa plénitude que par-delà le temps.

Chaque communauté particulière a sa loi, qui est loi de solidarité entre ceux qui la constituent. La loi n'a donc de sens et de valeur que si elle exprime et développe l'amour des membres de la communauté les uns pour les autres ; les sacrifices qu'elle demande de chacun doivent servir l'unité de tous dans l'égalité et la fraternité. C'est pourquoi, si elle a un rôle pédagogique à jouer par rapport à tous, elle se doit tout particulièrement de défendre le droit des plus faibles et d'inculquer efficacement aux plus forts la justice, l'équité et le respect envers tous ceux qui risquent dans la communauté d'être les victimes des puissants, c'est-à-dire de ceux qui détiennent, à quelque titre et dans quelque domaine que ce soit, le pouvoir et l'autorité. Si donc elle se doit de prendre des sanctions contre ceux qui méconnaissent les exigences de la solidarité, c'est pour défendre, bien sûr, les droits méconnus des autres, mais c'est aussi pour sauver les coupables, dont les autres n'ont pas le droit de se désolidariser. C'est dire que si toute sanction doit punir la faute et constituer une leçon salutaire pour tous, elle doit être aussi éducative pour le délinquant lui-même. Ce qui permet, semble-t-il, de révoquer en doute la légitimité de la peine de mort : une communauté fraternelle ne peut, sans renier l'amour qui la constitue, se débarrasser de l'un de ses membres sous prétexte qu'il est malade. S'il est vrai que le bien commun est le bien de tous sans exception, là où par la mort le condamné est radicalement exclu, là où le souci de le rendre à la santé en le rendant à ses frères est aboli, il n'y a plus de bien commun.

Si toute communauté particulière a le devoir de sanctionner tout ce qui menace du dedans son unité, elle a le devoir aussi, bien sûr, de se défendre contre les menaces du dehors. Elle doit le faire par fidélité à elle-même, par fidélité à tous ceux dont elle garantit la solidarité, mais aussi par amour de toutes les autres communautés auxquelles elle peut, par des moyens justes, s'opposer en cas de

légitime défense, mais que finalement elle doit servir pour que progresse la solidarité universelle. Le nationalisme, par exemple, qui consiste à vouloir la grandeur de son pays, n'est humain, n'est authentique que s'il veut cette grandeur, non pour dominer sur les autres nations, mais pour enrichir de richesses originales le patrimoine commun de l'humanité et collaborer avec toutes les nations à l'unité fraternelle de tous les hommes. Aucune nation n'a les promesses de la vie éternelle ; ces promesses n'ont été faites qu'à l'Eglise, c'est-à-dire à l'humanité sauvée en Jésus-Christ. N'est-ce pas le sens profond de tout l'effort de notre temps pour établir, au-delà des souverainetés nationales, un droit international reconnu et respecté par tous les peuples ? N'est-ce pas la vérité qu'exprime mieux encore la loi naturelle, lien de solidarité de tous les hommes à travers le temps, loi de vie en perpétuel progrès comme la vie elle-même ?

Ainsi quand nous respectons la loi, c'est en réalité l'amour que nous devons respecter, et le respect de l'amour, qui est implicitement au moins foi en Dieu, ne peut être que le respect de tous ceux dont nous sommes solidaires, la charité fraternelle en son exigence première. Toutes les solidarités particulières s'enracinent et s'épanouissent en cette solidarité radicale et universelle qui de tout homme fait le frère de tout homme. Respect de la loi, oui, mais non pas culte de la loi. La loi est pour l'homme et non l'homme pour la loi. L'amour gratuit, qui est, en réalité et vérité, indissolublement le culte de l'homme et le culte de Dieu, implique le respect de la loi comme une condition extrinsèque et provisoire de notre progrès individuel, ce qu'est la loi par son caractère éducatif, mais aussi comme une composante intrinsèque du développement et du progrès de l'amour, puisqu'elle contribue nécessairement à définir nos relations concrètes avec les autres et notre service des communautés particulières auxquelles nous appartenons, au service de la communauté universelle.

## II. — Corollaires

La fin du texte conciliaire envisage trois situations possibles de la conscience : la conscience droite, la conscience erronée, la conscience faussée. Parce que la conscience est une vie qui se développe, comme toute vie elle peut se développer normalement : c'est la conscience droite, — elle peut être arrêtée à un stade de son développement et donc retardée : c'est la conscience erronée, — elle peut être déviée : c'est la conscience faussée.

### 1. *La conscience droite*

« Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent <sup>11</sup> à se conformer aux normes objectives de la moralité. »

La fidélité à la conscience est la seule source du véritable progrès humain ; rien d'étonnant à cela, étant donné ce qu'est la conscience telle qu'elle a été décrite et définie. Mais cette fidélité est une lutte : « Plus la conscience droite l'emporte ... » Tout devenir, toute croissance implique une lutte, car il est progrès, dépassement perpétuel de soi. La vie spirituelle, la vie proprement humaine, est une lutte où l'important est à la fois la vigueur et la rectitude du dynamisme intérieur. Ce dynamisme intérieur est l'amour même en son exigence de progrès. Il faut donc aimer toujours plus, mais surtout toujours mieux. Ce qui fait la conscience droite, c'est le sens toujours plus aigu et profond de l'amour en sa gratuité ; au cœur de l'homme le progrès est toujours passage, plus ou moins conscient, des motivations intéressées à la motivation désintéressée par la découverte de l'impureté des motivations, passage de l'égoïsme à l'amour vrai par la découverte des subtilités de l'égoïsme dans les illusions de l'amour. « Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle. » Le grand facteur du progrès est donc la lucidité, non point la lucidité psychologique, qui se borne à constater des faits intérieurs, mais la lucidité spirituelle, qui proclame le droit en désavouant tout égoïsme, même le moins coupable, en réponse à l'appel de l'amour à aimer, au nom de la fidélité de l'homme à lui-même, aux autres et à Dieu. La conscience droite est donc celle qui juge, non pas d'abord en conformité avec les normes extérieures, statiques, objectives et abstraites de la loi morale, mais en conformité avec l'exigence intérieure, dynamique, subjective et réelle qui la constitue et qui engendre ainsi l'action concrète bonne, la conduite vraiment morale. La conformité aux normes objectives de la moralité, que mentionne le Concile comme l'effet du progrès de la conscience droite, n'est pas le but poursuivi, la fin recherchée, car ce serait asservir la conscience à la loi, mais le test réalisateur, le signe efficace de la fidélité de la conscience à elle-même, de l'homme à lui-même. L'homme spirituel, le véritable adulte n'obéit à la loi morale et aussi à toute loi juste et légitime que dans la mesure où elle exprime l'exigence actuelle de la loi intérieure et afin d'être fidèle à sa conscience et à lui-même, en

---

11. Le texte latin dit : « satagunt » et se traduirait avec plus d'exactitude : « s'efforcent ». « Tendent », en tout cas, n'exprime pas nécessairement une intention délibérée ; il peut n'exprimer que la simple constatation d'un fait et non d'une intention.

même temps qu'aux autres et à Dieu, sans jamais méconnaître pour autant le bienfait de la loi extérieure et de ses normes, au service de la loi intérieure, comme condition nécessaire de ses progrès, surtout dans les premières étapes de sa croissance, comme test toujours utile de sa fidélité authentique en progrès constant.

Il faut relever le souci qu'a eu le Concile de souligner que ce ne sont pas seulement les individus, mais les collectivités qui progressent lorsque l'emporte la conscience droite. « Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. » En remettant à la première place dans la vie du chrétien le mystère de l'Église et en le rattachant à l'exigence radicale de la conscience, le Concile nous arrache à tout individualisme, d'abord sur le plan moral et religieux, mais aussi sur les autres plans, et nous révèle ainsi la valeur de tous les groupes humains auxquels nous appartenons, et le souci que nous devons avoir de faire progresser collectivement les communautés dont nous sommes membres : communauté familiale, professionnelle, culturelle, économique, civique, politique, nationale, internationale. Chaque groupe humain a une conscience collective, qui, à la fois, dépend des consciences individuelles et contribue à les former ou à les déformer. Cette conscience collective s'exprime et par une mentalité commune et par les coutumes, usages, règles, lois, qui de fait régissent la vie en commun. Il est donc nécessaire de promouvoir la conversion non seulement de soi-même et de toutes les personnes, mais aussi de toutes les communautés ou groupes sociaux ; et cette conversion collective s'inscrira progressivement dans la réforme des institutions qui doivent manifester et servir le bien commun de chaque collectivité au service du bien commun de plus en plus universel de toute la collectivité humaine.

## 2. *La conscience erronée*

L'optimisme du Concile lui a permis de présenter une doctrine vigoureuse, sobre, complète, entièrement positive, de la conscience, sans ces réserves prudentielles, ces timidités précautionneuses, ces craintes stérilisantes, qui privent si souvent la proclamation du message chrétien de sa splendeur lumineuse, de son mordant, de sa force, de la paix et de la joie dont il est et doit être porteur. Mais cet optimisme ne l'empêche pas d'être réaliste. « Toutefois il arrive souvent que la conscience s'égare par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. » L'erreur est fréquente, constate et reconnaît le Concile, mais son optimisme apparaît ici encore : il n'envisage pour l'instant comme cause de ces erreurs

fréquentes que l'ignorance invincible ; il s'agit de l'erreur de bonne foi, de l'erreur non coupable ; il ne soupçonne pas la bonne volonté de ceux qui se trompent ; il admet sans amertume, ni récrimination, ni anxiété, les conditions précaires dans lesquelles inévitablement se fait le progrès de l'homme. C'est l'humilité vraie, paisible, confiante, sans peur, de ceux qui croient à l'amour, à l'amour dont nous sommes aimés, à l'amour dont nous sommes capables d'aimer. En face de celui qui se trompe, il faut supposer que, compte tenu de l'étape de son développement et de toutes les circonstances internes et externes de sa vie au moment où il se trompe, il ne pouvait pas ne pas se tromper au moment où il s'est trompé. Il ne faut donc pas, selon la consigne de l'Évangile : « Ne jugez pas », le juger, lui, mais l'aimer assez pour l'estimer et lui faire confiance afin qu'entendant mieux l'appel de sa conscience il puisse progresser et reconnaître ainsi son erreur. Cette attitude exclut les regrets stériles, les reproches décourageants, les conseils précipités, mais elle inclut une aide respectueuse, clairvoyante, avisée et patiente.

D'où vient que la conscience puisse de bonne foi être dans l'erreur ?

Remarquons tout d'abord que la conscience en son exigence radicale ne peut dévier, car, si c'était le cas, il n'y aurait plus en l'homme aucun espoir de s'en sortir, il n'y aurait même plus en lui de témoin de sa faute ou de son erreur, il n'y aurait même plus d'homme du tout, puisque c'est l'appel de l'amour à aimer qui constitue l'homme. L'homme ne peut pas détruire l'image de Dieu qu'il est par don de Dieu. Même chez le damné l'image de Dieu n'est pas détruite, puisque c'est le refus obstiné de cette image, le refus définitif de ce qu'il est et doit être, qui fait la damnation du damné.

Mais, parce que créature, être en devenir, l'homme ne prend que progressivement conscience de ce qu'il est pour le devenir effectivement en consentant de façon de plus en plus libre et réfléchie à l'appel qui le fait être.

L'erreur s'explique de deux manières, soit que l'homme se trompe sur les déterminations concrètes de l'acte à poser *hic et nunc*, sur ce qui est bien ou mal actuellement pour lui, par manque d'attention ou d'information, par précipitation, par l'effet des pressions qui s'exercent sur lui de l'intérieur ou de l'extérieur, soit qu'il n'ait pas encore découvert de façon personnelle les exigences morales et objectives ou spirituelles et subjectives de la décision véritablement bonne, de la décision inspirée par l'amour authentique. Dans les deux cas, l'erreur résulte finalement d'un manque de lucidité et de liberté. Mais, comme nous ne devenons lucides et libres que patiemment et lentement, cette erreur s'explique sans que la bonne volonté ou la bonne foi puissent être mises en cause ; elle n'a rien de scandaleux ni d'inquiétant, pourvu que celui qui se trompe se main-

tienne dans son attitude de bonne volonté et de bonne foi, c'est-à-dire de recherche loyale de son devoir d'homme, et soit aidé, de façon aimante et compréhensive, à le découvrir.

«Toutefois il arrive souvent que la conscience s'égaré par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité.» Nouveau signe de l'optimisme du Concile. Tous ces égarements, compatibles avec la bonne foi, ne font pas perdre à la conscience sa dignité, sa valeur. C'est là un enseignement de la morale la plus classique, mais dont on s'inspire peu dans la pratique. Que la conscience s'égaré parce que, pour de multiples causes inévitables ou accidentelles, son développement normal n'est qu'amorcé ou arrêté, même dévié ou simplement inachevé, cela n'empêche pas qu'elle soit présente en tout homme avec son dynamisme et que mystérieusement l'homme puisse lui être fidèle à son propre insu, à l'insu de tous ceux qui le regardent en psychologues ou en moralistes, mais non à l'insu de ceux qui ont conscience de ce que l'amour les a fait et les fait eux-mêmes sans cesse devenir et qui, se refusant à juger qui que ce soit, ne mettent, parce qu'ils ne veulent plus qu'aimer d'amour gratuit et universel, ni pour eux-mêmes ni pour les autres, aucune limite à leur espérance.

Le même optimisme — peut-être vaudrait-il mieux dire la même espérance, pour que ne soit pas méconnue la conscience très vive et douloureuse, impliquée par ce véritable optimisme, de tout le mal qui menace le progrès des hommes et de l'humanité en notre temps — vaut non seulement des individus en leur période de développement, mais aussi de la collectivité humaine en son évolution apparemment si incertaine. Prise en son ensemble, l'humanité accède à la conscience psychologique de son unité grâce à la science qui se vulgarise et lui permet de se situer comme telle face à la nature et à l'univers, grâce aussi au développement technique qui ébauche une civilisation commune, quel que soit d'ailleurs le jugement de valeur qu'il faille porter sur celle-ci, et qui commence à lui permettre d'objectiver son unité.

Le développement des lois et des institutions sociales et internationales, en attendant la constitution d'une communauté politique universelle, est l'amorce, souvent encore bien décevante, d'un passage collectif de la conscience psychologique à la conscience morale. Les principes de la loi naturelle, qui, même lorsqu'ils sont de portée sociale ou internationale, sont surtout reconnus comme obligeant les individus ou les communautés particulières, tendent ou du moins cherchent à s'imposer à la collectivité humaine tout entière et favorisent la conscience que l'humanité doit avoir de son devoir vis-à-vis d'elle-même, de son devoir de progrès par fidélité à toutes les générations du passé et déjà à toutes celles de l'avenir, la conscience

d'un bien commun coextensif à l'espace et au temps, dont les hommes d'aujourd'hui sont collectivement responsables.

### 3. *La conscience faussée*

L'optimisme du Concile, signe et fruit de l'espérance, ne lui fait pas méconnaître ni oublier la responsabilité personnelle de chacun. Nous pouvons tous, en effet, résister à l'amour qui nous fait être, refuser d'entendre l'appel de notre conscience en refusant plus ou moins délibérément d'aimer les autres. « Ce que l'on ne peut pas dire (que la conscience ne perd pas sa dignité, comme dans le cas de la conscience erronée), lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle. »

Remarquons que le Concile affirme ici non un fait, comme lorsqu'il constatait que « la conscience s'égaré souvent par suite d'une ignorance invincible », mais une possibilité contre laquelle il nous met tous en garde. Il n'affirme pas que l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et que l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle ; il n'affirme pas non plus qu'il y a des hommes, en grand ou petit nombre, dont c'est le comportement : ce serait juger, être infidèle à l'Évangile comme à l'attitude que dès son origine, conformément à la volonté de Jean XXIII, il a adoptée. Il suffit que nous soyons avertis de cette possibilité d'infidélité à nous-mêmes, aux autres et à Dieu, que tous nous portons en nous de naissance et dont nous prenons une conscience toujours plus aiguë, dans l'humilité et la paix de l'espérance, au fur et à mesure que nous accédons à la conscience spirituelle.

Ce qui s'oppose au progrès de la conscience, à la croissance vraie de l'homme, ce ne sont pas tant des actes de refus que l'insouciance à « rechercher le vrai et le bien » et « l'habitude du péché ». Ce qui est grave, au témoignage du Concile, ce ne sont pas les fautes même graves de l'homme, mais une orientation habituelle de vie qui l'installe dans la médiocrité et le fait s'habituer à ses fautes. Ce ne sont pas les infidélités même nombreuses qui rendent l'homme infidèle à sa vocation, mais bien l'inattention à l'appel qui le fait être, devenir et progresser. N'est-ce pas ce que Jésus signifiait aux pharisiens : « En vérité je vous le dis, les publicains et les prostituées arrivent avant vous au Royaume de Dieu »<sup>12</sup> ? Le danger mortel ne consiste pas à ne pas avoir encore atteint tel ou tel stade de développement, mais bien à se satisfaire du stade — même s'il est d'une haute vertu — où l'on est parvenu, sans se soucier de répondre encore à l'appel

12. Mt 21, 31.

qui ne cesse de se faire entendre. Le péché en son fond est refus de vivre, refus de progresser, il est essentiellement médiocrité. La même faute objective peut être le signe d'une erreur ou d'une faiblesse, et, même moralement coupable, elle n'entrave pas alors vraiment le progrès de l'homme, pourvu qu'il la reconnaisse, qu'il la désavoue et qu'il en souffre, soit d'une atonie, d'une anémie spirituelle, et, même moralement peu coupable, elle entrave alors vraiment le progrès de l'homme et favorise la régression qu'elle manifeste. Aucune conduite moralement bonne, en soi ou chez autrui, ne doit rassurer, aucune conduite moralement mauvaise, en soi ou chez autrui, ne doit désespérer. Quelle que soit l'étape où l'homme se trouve, la tentation est la même sous des formes diverses, comme est le même l'appel de l'amour à aimer, et plus l'homme a progressé, plus la tentation, s'il y cède, est dommageable et lourde de conséquence.

L'homme n'est sauvé sans cesse que par l'inquiétude — de plus en plus paisible — de progresser, car elle révèle sa fidélité à écouter et à entendre l'appel de l'amour à aimer, et cette inquiétude de progresser, cette découverte patiente de l'amour se traduisent dans la recherche du vrai, l'effort de réflexion, progrès de la pensée, et la recherche du bien, l'effort de service, progrès de l'action. L'homme est en voie de perdition, de damnation, quand au plus profond de lui-même — et non pas seulement au niveau de sa psychologie plus consciente — il recherche avant tout sa tranquillité, choisit de se fermer intérieurement aux autres sans autre raison que son égoïsme consciemment accepté, se refuse à rechercher, non le vrai et le bien qu'on lui propose, mais le vrai et le bien dont il a conscience de devoir s'inquiéter lui-même, s'efforce délibérément d'annihiler en lui le goût de réfléchir et de servir, de penser et d'agir, pour sauvegarder son confort intime. Cet état lamentable peut très bien coexister avec une conduite vertueuse et une pensée correcte, avec des compétences certaines ou des activités professionnelles rentables. Les fautes qu'en cet état commet l'homme, fautes peut-être peu apparentes, mais que lui révèle sa conscience pour l'arracher à son assoupissement mortel, deviennent cette « habitude du péché qui rend peu à peu sa conscience presque aveugle ».

Ce qui n'est pas le cas de l'homme qui, par faiblesse personnelle, par atavisme, par l'effet d'une éducation manquée ou des influences mauvaises qu'il subit, retombe sans cesse dans les mêmes fautes : ce sont chez lui des péchés d'habitude et non pas l'habitude du péché. S'il est aidé avec compréhension et fidélité à découvrir que sa conscience le juge non pour le condamner mais pour le sauver, que l'exigence de l'appel qu'il entend et choisit d'entendre, est toute d'amour et de confiance, ses péchés d'habitude, même s'il n'arrive jamais

à en sortir, seront l'occasion sans cesse renouvelée d'une plus humble et plus loyale fidélité et finalement de son authentique progrès.

Pour s'aider soi-même et pour aider les autres à être fidèles à notre commune vocation d'homme, il n'est qu'une voie, celle de la saine inquiétude du progrès personnel, celle du souci des autres et de leur propre progrès, celle de la recherche du vrai et du bien en tous les domaines même les plus humbles ; mais ce progrès auquel il ne faut jamais renoncer doit être le progrès possible aujourd'hui pour chacun, celui que permet l'étape intérieure où l'on se trouve comme le milieu et les circonstances où l'on vit. L'on n'oubliera pas que le progrès individuel ne se fait que par le progrès des groupes sociaux auxquels nous appartenons et le conditionne. Ce qui importe, pour que chacun écoute et entende l'appel de sa conscience, sans lequel il n'est pas de progrès réel, c'est que l'action des personnes comme l'ambiance du milieu de vie révèlent à chacun qu'il est responsable, responsable d'un progrès, si minime soit-il, en lui en même temps qu'autour de lui, qu'il est « capable de répondre » à l'appel que lui adresse, pour le faire homme, par la confiance des autres et par la voix de sa propre conscience, le Dieu qui l'aime, mais que peut-être il ne peut encore nommer.

Qui a compris le rôle de la découverte de plus en plus consciente de la responsabilité ne s'inquiète plus des problèmes de culpabilité, non qu'il doute de la possibilité ni de l'existence de celle-ci, mais il sait que le progrès de la conscience permet seul à chacun de connaître sans indulgence ni sévérité sa propre culpabilité, qui ne s'apprécie de façon exacte et salutaire qu'à l'heure de Dieu et dans la lumière de son appel d'amour. Qui est accusé ou simplement soupçonné s'excuse, au risque d'être déloyal, par simple réflexe de défense personnelle. Qui est excusé, c'est-à-dire aimé et fraternellement aidé, s'accuse devant sa conscience, sinon devant autrui, et découvre le goût de progresser en aimant à son tour.